

RÉSOLUTION DE LA F3SCT PORTANT SUR LE

POINT 4 DE LA F3SCT DU 3 JUILLET 2023 :

POINT D'ETAPE DÉMÉNAGEMENTS DANS LES SERVICES GÉNÉRAUX SUITE A LA REORGANISATION DES SERVICES

Les membres de la F3SCT du Conseil Régional Occitanie ont émis une résolution détaillée lors de la F3SCT du 30 mars 2023.

Ils ont unanimement rejeté le projet de déménagement présenté, et ont demandé :

- une pause dans les déménagements
- le retrait d'une communication institutionnelle erronée sur l'Intranet des agents,
- la correction du projet de procès-verbal et du projet d'avis publié sur l'Intranet car ils ne retraçaient pas fidèlement les échanges.

LES CONSTATS DE LA F3SCT

Les membres de la F3SCT constatent :

- qu'aucune réponse écrite n'est annexée au PV comme demandé dans la résolution précédente
- que le calendrier des déménagements a peu évolué, malgré la demande de stopper ou freiner le processus (certains ont même été accélérés)
- que l'équité entre directions n'est pas mise en place (*par exemple la DITEE sur Montpellier a une répartition en m² plus importante que la DAI*)
- que la seule mesure de prévention visible est la mise en place d'un escape game sur les sites de Montpellier et Toulouse
- que des agents se sont vu reprocher de venir travailler sur site alors que le télétravail avait été conseillé (rappel : il ne peut être rendu obligatoire).
- Les conditions de travail sur sites pendant les déménagements ont été fortement dégradées (plusieurs déménagements, travaux, nécessaire de travail dans les cartons...) sans réduction de la charge de travail ou réévaluation des délais de rendu, ce qui porte préjudice à la qualité du service public rendu
- que la prévention primaire est absente de la démarche des déménagements malgré l'alerte faite, et absente également du rapport présenté en instance le 3 juillet
- que l'attribution d'un poste de travail attribué n'est plus garanti dans le nouveau rapport mais seulement "si l'agent le souhaite", ce qui modifie encore une fois l'occupation des espaces de travail sans l'avis de la F3SCT
- que de nombreux agents découvrent la perte de leur téléphone fixe après déménagement, sans précisions sur la possibilité de le conserver
- que de nombreux agents sont très déçus car les propositions faites n'ont pas été entendues, et que les attendus sur l'amélioration de la qualité de vie au travail ne deviennent réalité que

grâce à la créativité, la solidarité des équipes ou le degré de disponibilité des référents déménagement. L'exemple des agents de la DCP (côté ouest) illustre bien ces propos car ils n'ont absolument pas été entendus, et encore moins concertés. Il est encore temps d'agir pour les agents de cette direction et préserver le centre de documentation qui dans l'option choisie par la direction ne pourra plus accueillir de groupes d'étudiants. De plus des agents vont se retrouver à trois dans des bureaux sans aménagement acoustique et sans choisir les collègues avec qui partager le bureau

- que les agents en difficulté n'ont pas été accompagnés. Et que la plupart des agents se sont résignés et certains au bout du compte y ont trouvé certains avantages (bureau plus lumineux par exemple)
- que l'objectif annoncé de "faciliter les collaborations entre collectifs de travail" est très souvent non atteint car les agents s'évitent pour ne pas être à plusieurs dans le même bureau où on leur demande carrément de changer leur jour de télétravail pour ne pas être ensemble dans le même bureau

Sur les principaux risques identifiés dans la résolution du 30 mars, les représentants des personnels n'ont reçu aucune réponse, et aucune proposition n'a été reprise dans le projet de règlement de déconnexion concernant l'intensification du travail lié à l'explosion des visio conférences.

Au vu des retours que les membres peuvent avoir des premiers déménagements, nos craintes sont donc confirmées.

Ces déménagements représentent la goutte d'eau pour de nombreux agents, et sont source de mal-être important sur lequel les membres ont alerté et qui semble pourtant sous-estimé par la collectivité.

Demande de la F3SCT d'une action des CISST

Les membres de la F3SCT exigent le passage au vote de la F3SCT du 3 juillet 2023 l'ajout de la réalisation au programme d'actions 2023 d'une visite exceptionnelle des CISST de Montpellier et de Toulouse des directions en cours de déménagement et de l'ensemble des directions après déménagement afin de compléter les analyses déjà menées et renforcer la prévention primaire des risques psychosociaux et physiques liés à la nouvelle occupation des bureaux, avec l'objectif de mettre à jour les DUER.

Cette demande est conforme aux conventions passées avec les CISST évoquées au point 2 de la présente F3SCT.

En effet, les déménagements et nouvelles affectations des espaces de travail modifient en profondeur les conditions de travail, les outils et l'organisation du travail.

D'un commun accord, les membres demandent :

- **que la présente résolution soit annexée au procès verbal de la F3SCT du 3 juillet 2023**
- **qu'une réponse écrite de la collectivité à cette résolution soit également annexée au procès verbal**
- **et que la demande d'intervention CISST émise par le collège syndical soit soumise au vote**